

les prix de revient du fermier dans l'Ouest du Canada. Je suppose qu'il en est de même dans l'Est du Canada. J'ai, dans une bonne mesure, perdu confiance depuis qu'on a pris cette attitude.

• (9.50 p.m.)

Le préopinant a laissé entendre que d'autres membres du comité pourraient confirmer ce qu'il a dit à propos de certaines machines utilisées pour appliquer l'engrais. Il se reportait, je pense, aux jours où l'agriculteur de l'Ontario décrivait les difficultés que lui posait l'application des engrais. On m'a dit, et je crois que mes sources étaient dignes de foi, que les agriculteurs de l'Ontario allaient aux États-Unis et en ramenaient des engrais dans leur camion pour épargner un peu d'argent. Rendez-vous dans l'Ouest, où je cultive, et vous constaterez les relations étroites qui existent entre les divers fournisseurs d'engrais. Cela vous amènera à la conclusion inévitable qu'à un point quelconque, tacitement ou ouvertement, on est convenu d'un prix auquel les engrais de diverses catégories sont offerts au cultivateur. Il y a un accord sur le prix qu'on lui demandera. C'est pourquoi je ne saurais ici pousser des cris de joie à cause de certains changements proposés.

Nous lisons que des concessions sont faites aux fabricants de l'Est et qu'ils doivent faire des rajustements pour tenir compte des nouveaux tarifs moins élevés. Tout cela se traduira peut-être par quelques rajustements. Cependant, si l'on considère la hausse persistante du coût de la vie et du coût des intrants ou frais d'exploitation des agriculteurs, des grossistes et des détaillants dans la région où j'habite, je crains devoir dire—à moins qu'on ne me prouve le contraire—que ces rajustements ne parviennent pas jusqu'à nous, que nous n'en ressentons pas les effets.

L'autre chapitre de la négociation Kennedy qui a été quasi désastreux pour les agriculteurs de l'Ouest est celui qui porte sur les grains, y compris les céréales. C'était la première fois que les céréales faisaient l'objet de négociations en vertu du GATT. Un peu naïvement peut-être, certains d'entre nous ont pensé que cela nous aiderait à atteindre les marchés, que ces derniers seraient plus grands et que notre situation s'améliorerait. Vaine espérance! À la place, nos marchés se contractent. Nous avons négocié un arrangement sur les prix en vertu de la négociation Kennedy, mais il n'a pas été respecté. Des fonctionnaires canadiens ont assisté à des réunions, en Europe et aux États-Unis, où il a été

[M. Gleave.]

question de prix et où l'on a discuté l'accord que nous avons conclu. Ils y sont allés dans le simple but de persuader les autres de respecter un accord auquel les nations avaient apposé leur signature.

Je me souviens avoir entendu un ministre dire l'autre jour qu'il espérait voir les prix se maintenir à leur niveau actuel. À quoi est-ce que ça rime, la négociation Kennedy? Pourquoi nous sentons-nous tenus, comme d'autres nations, de respecter une certaine partie de la négociation, mais non pas celle qui a trait aux prix du blé? Pourquoi d'autres nations ne se croient-elles pas tenues de maintenir le prix du blé qu'elles avaient accepté en vertu de la même négociation? Pourquoi les Canadiens auraient-ils tant confiance en la négociation Kennedy? Pourquoi misons-nous tant sur elle pour améliorer l'efficacité de notre commerce? Nous avons voulu stabiliser le marché de nos produits, mais sans grand succès. Ni le jeu ni la manipulation des droits douaniers n'apporteront, j'en doute fort, de solutions à nos problèmes. J'estime le moment venu de voir en face la situation, du moins dans ses répercussions sur le secteur agricole du Canada, et d'envisager par quels moyens nous pourrions l'améliorer par des négociations directes avec quelques-uns des pays disposés à acheter nos produits et à traiter avec nous d'une façon franche et nette. Je crois que nous en sommes arrivés là parce que la négociation Kennedy n'a pas abouti aux accords, à la bonne volonté, à la compréhension, à l'expansion des relations commerciales entre nations qu'on en attendait. À mon avis, il vaut mieux regarder la situation en face et agir en conséquence.

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

### L'INFORMATION—LES PROGRAMMES DE RECYCLAGE ET LES FERMIERIS

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, le 6 novembre j'ai posé une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) au sujet du groupe de travail sur l'information gouvernementale. Comme en fait foi la page 591 du hansard, ma question s'énonçait ainsi:

Comme le rapport du groupe de travail sur l'information gouvernementale révèle qu'environ 40 p. 100 des cultivateurs canadiens ne sont pas au courant des programmes de recyclage ni même de l'emplacement des centres de main-d'œuvre, le